

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

Présentation du comité pédagogique

Version 1 - Année 2023



SOMMAIRE

Résumé.....	Page 3
I - Introduction.....	Page 3
II - Composition du comité.....	Page 4
III - Rôle et missions du comité pédagogique et de ses membres.....	Page 4
IV - Modalité de réunion, de consultation et de saisie.....	Page 6
V - Liste de membres et contact du comité.....	Page 7

Résumé du livret

Ce livret d'accueil décrit le rôle important du comité pédagogique dans la garantie de la qualité des formations proposées par l'organisme de formation de Benoit Monchotte.

Le comité est composé de membres permanents, annuels et consultants, chargés de créer, valider et évaluer les programmes de formation, ainsi que de s'assurer de la bonne transmission des connaissances et des compétences visées. Le comité est une instance consultative qui joue un rôle clé dans toutes les décisions relatives à la formation.

Nous décrivons également les différentes missions du comité pédagogique, notamment la réflexion et la proposition de nouveaux programmes de formation, la validation et l'évaluation des programmes existants, ainsi que la garantie de la qualité d'expertise et du niveau d'exigence des formations proposées. Le comité pédagogique est également chargé d'assurer les bonnes pratiques pédagogiques des formateurs et de garantir l'application de l'éthique et de la déontologie pendant la formation.

Le comité se réunit au moins une fois par an pour faire l'état des lieux des formations, des retours stagiaires et des problématiques rencontrées pour améliorer les processus pédagogiques. Il peut également se réunir de manière extraordinaire sur demande motivée d'au moins un membre. Bien que l'arbitrage ne dépende que du responsable de l'organisme de formation, la présence d'au moins 3 membres permanents et d'un membre annuel est recommandée pour assurer une tenue objective des réflexions et des échanges. Le comité peut également consulter un tiers expert en cas de problématique insoluble.

Les étudiants peuvent aussi saisir le comité pour faire remonter des besoins non satisfaits, des réclamations ou des litiges avec l'organisme de formation.

I - Introduction

Le comité pédagogique est une instance clé pour garantir la qualité des formations proposées par l'organisme de formation. Il est composé de membres permanent-e-s, de membres annuel-le-s et de membres consultant-e-s, ayant pour mission de créer, de valider les programmes de formation, de les évaluer et les rectifier, de veiller à la bonne transmission des connaissances et des compétences visées et de s'assurer des bonnes pratiques pédagogiques des formateur-ice-s. Le comité pédagogique est une instance consultative dont l'influence est majeure pour toutes les décisions relatives à la formation, garantissant ainsi la qualité et l'éthique des formations dispensées par l'organisme de formation de Benoit Monchotte.

II - Composition du comité pédagogique

Le comité pédagogique est composé de différents types de membres:

- **Les membres permanent·e·s:** ce sont des professionnel·le·s et expert·e·s métiers tel·le·s que des psychologues, des psychothérapeutes/psychopraticien·ne·s, des expert·e·s de la formation pour adulte et des sciences de l'éducation.
- **Les membres annuel·le·s:** ce sont des étudiant·e·s ayant participé et atteint les objectifs d'au moins une formation de notre catalogue. Iels sont tiré·e·s au sort chaque année et siègent pour une période d'une année glissante.
- **Les consultant·e·s:** ce sont des professionnel·le·s spécialisé·e·s dont l'expertise permet de répondre à une question précise posée par les membres annuels et permanents.

Le nombre de membres n'est pas limité

III - Rôle et missions du comité pédagogique et de ses membres

Le comité pédagogique est une instance consultative ayant pour mission de garantir la qualité d'expertise et le niveau d'exigence des formations proposées par l'organisme de formation de Benoit Monchotte. Le comité pédagogique assure la relecture et la validation des programmes de formation, la veille sur la transmission des connaissances et des compétences visées et s'assure des bonnes pratiques pédagogiques des formateur·ice·s.

Les missions du comité pédagogique peuvent être listées comme suit:

1. Réfléchir et proposer de nouveaux programmes de formation, en fonction des besoins des professionnel·le·s et de l'état du marché de la psychothérapie.
2. Relecture et validation des programmes de formation du catalogue
3. Évaluation des programmes et rectification de ces derniers en fonction des besoins et des retours des étudiant·e·s, ainsi que de la réalité du marché du travail et des besoins des professionnel·le·s.
4. Garantir la qualité d'expertise et le niveau d'exigence des formations et de leur contenu.
5. Veiller également à la bonne transmission des connaissances et compétences visées par les programmes de formation.
6. Assurer les bonnes pratiques pédagogiques du ou des formateur·ice·s
7. Garantir l'application de l'éthique et de la déontologie pendant la formation

Chaque membre du comité peut avoir des missions spécifiées comme suit:

Mission	Membres permanent·e·s	Membres annuel·le·s	Membres consultant·e·s
Missions assurées dans le cadre des réunions ordinaires			
1	Oui	Oui	Non
2	Oui	Non	Oui
3	Oui	Oui	Non
4	Oui	Non	Oui
5	Oui	Oui	Non
6	Oui	Non	Non
7	Oui	Oui	Non
Missions assurées en dehors du cadre des réunions ordinaires			
Réclamation	Est saisi·e en cas de réclamation d'un·e étudiant·e	Peut être consulté·e en cas de réclamation d'un·e étudiant·e	n.a.
Élaboration et réflexion	Informé·e par mail sur la réflexion et la constitution d'un nouveau programme. Les membres disponibles peuvent prendre part à cette réflexion par voie écrite si iel le souhaite.	Peut être informé·é et consulté·e par mail pour prendre part à cette réflexion en cas de besoins spécifique à l'expérience des étudiant·e·s	Peut être consulté·e pour des questions spécifiques.
Évaluation et REX	Peut assister chaque année sur la date de leur choix à une ou plusieurs formations inscrites sur le catalogue de notre organisme.	n.a.	Le comité ou le responsable de notre organisme solliciter une présence sur une formation, dans le cadre de l'amélioration d'une formation, sur un champ spécifique du/de la consultant·e

Le comité pédagogique est une instance consultative dont l'influence est majeure pour toutes les décisions relatives à la qualité pédagogique de la formation. Seul le responsable légal de l'organisme de formation est en mesure d'arbitrer ces décisions.

IV - Modalités de réunion de consultation et de saisie

1. Modalités de réunion

Le comité pédagogique se réunit ordinairement au moins une fois par année civile. L'ordre du jour des réunions ordinaire est transmis une à deux semaine à l'avance et à pour vocation de permettre au comité de faire l'état des lieux des formations réalisées par l'organisme, des retours stagiaires de ces dernières et des éventuelles problématiques rencontrées au cours de l'année, dans un objectif d'amélioration des processus pédagogiques pour l'année suivante.

Il peut se réunir de manière extraordinaire sur demande d'au moins un membre permanent ou des membres annuels. Les demandes de réunions extraordinaires doivent être motivées par un besoin urgent, tel qu'une réclamation stagiaire ou toute demande pour laquelle une consultation est nécessaire avant une date donnée (réponse à un appel d'offres, audit qualité...etc.).

Bien que l'arbitrage ne dépende que du responsable de l'organisme de formation, afin d'assurer une tenue objective des réflexions et des échanges lors des réunions, la présence d'au moins 3 membres permanents et d'un membre annuel est recommandée.

2. Modalités de consultation externe

Lorsque le comité pédagogique est face à une problématique ou un questionnement insoluble ou pour lequel il n'est pas expert, il recherche et consulte l'avis d'un·e tierce, dont l'expertise répond aux besoins du comité. Le retour du/de la consultant·e fera l'objet d'un échange collectif et d'un arbitrage du responsable de l'organisme de formation.

3. Modalités de saisine du comité pédagogique

Les étudiant·e-s peuvent saisir le comité pédagogique lorsque cela leur semble nécessaire de faire remonter des besoins non satisfaits par la formation ou pour porter au comité une réclamation. Les objets de saisines peuvent être les suivants:

- En amont d'une formation, l'étudiant·e souhaite faire valider ses acquis afin de pouvoir accéder à une formation pour laquelle il n'est pas public cible, ou pour laquelle il ne peut justifier de ses acquis préalables.
- L'étudiant·e est handicapé·e et les aménagements pédagogiques nécessaires au bon suivi de la formation n'ont pas été suffisants ou satisfaisants

- L'étudiant-e estime que le contenu de la formation et/ou la médiation pédagogique du formateur ne lui a pas permis d'atteindre les objectifs fixés par le programme
- L'étudiant-e estime que la formation suivie n'est pas adaptée à la réalité du marché professionnel ou des besoins concrets de praticien-ne-s
- L'étudiant-e a vécu une mauvaise expérience en formation, en lien avec le/la formateurice ou un-e autre étudiant-e et souhaite la faire remonter au comité pédagogique.
- L'étudiant-e est en litige avec l'organisme de formation et souhaite en référer au comité pédagogique. Ce dernier peut proposer des solutions amiables avant de faire appel au service de médiation professionnel.

V - Liste des membres et contact du comité

La liste des membres est diffusée sur le site internet du comité pédagogique.

Elle est renouvelée dès qu'un nouveau membre siège au comité ou que le mandat d'un membre annuel cesse.

Le comité est joignable uniquement par mail à l'adresse suivante:
comitepedagogique@benoitmonchotte.com.

Le comité accusera bonne réception de votre demande et une réponse détaillée vous sera apportée dans les délais les plus raisonnables possibles.